

Rédaction : Collectif Pollution Le Crès
Validation par la Préfecture : en cours

Vendredi 24 Avril, Mr Latron, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, a organisé à la demande de Monsieur le Préfet, une réunion d'information dont les objectifs principaux étaient de présenter le projet de nouvel arrêté préfectoral, destiné à réglementer les activités de l'usine ASTEN-SLPA, et les résultats de la nouvelle étude d'impact sanitaire.

A cette réunion étaient présents; les représentants des différents services de l'état impliqués dans ce dossier ; Mr Milliet et Mr Mangeot pour la DRIRE, Mme Claudet et Mr Bouillin pour la DDASS, Mr Golliot et Mr Rousseau pour la CIRE-DRASS-LR, des élus ; Mr Grand, Député de l'Hérault et Maire de Castelnau-le-Lez, M. Lafforgue, Conseiller général, Mr Bonnal, Maire du Crès, trois représentants d'ASTEN-SLPA (dont le PDG, M. Boulos et le chef ingénieur, Mr Bonny). Une délégation du Collectif, composée de Mme Janel (Médecin), Mr Rochefort (Professeur émérite à la Faculté de Médecine de Montpellier et membre de l'Académie Nationale de Médecine), de Mr Delbes, Mr Gabrion, Mr Loisel, Mme Neveux, Mr et Mme Sauvaire, Mr Baronne et de Mr Dominguez a été invitée à participer à la réunion.

La réunion, qui a duré près de deux heures et demi, a débuté par une brève introduction de Mr Latron (SG) précisant que cette réunion était destinée à rassurer les riverains et les associations. Il a donné la parole à Mr Grand qui a d'abord décrit la situation dans laquelle se trouvent les habitants touchés par la pollution, et a ensuite terminé son intervention en proposant d'essayer de trouver une solution, en concertation avec l'exploitant et les services de l'état, pour délocaliser l'usine dans un secteur plus adapté à ses activités.

Mr Mangeot (DRIRE) a ensuite pris la parole pour faire une présentation des activités de l'usine puis la Préfecture a présenté les grandes lignes du nouvel arrêté préfectoral. Ce dernier est bien plus contraignant pour l'exploitant que ne l'était l'ancien arrêté préfectoral datant de 1968. La DRIRE a signalé qu'elle allait exiger de la part de l'exploitant la mise en place de moyens de contrôle permettant de garantir le bon fonctionnement de la tour de lavage des fumées de l'usine. Pour cela, le débit des odeurs sera mesuré régulièrement afin de s'assurer que les fumées de l'usine sont bien débarrassées des polluants qu'elles contiennent. Le collectif a souligné que ça n'est pas parce que les fumées ne sentiront plus qu'elles ne seront plus toxiques. Mr Bonny (ASTEN) a fait remarquer qu'il trouvait le nouvel arrêté préfectoral très contraignant car parmi toutes les usines dont il a la charge, celle du Crès est la seule où une telle surveillance est demandée. Sa remarque n'a pas pour autant été retenue et la décision a été maintenue. Le nouvel arrêté préfectoral devrait être signé avant la fin du mois d'Avril. A la suite de cette présentation, des échanges, parfois assez vifs, entre médecins, riverains, exploitant et représentants de l'état, ont permis de souligner que les études et les mesures prises jusqu'à présent n'apportaient pas les réponses attendues concernant les effets réversibles court terme (irritations, maux de tête,...) dont se plaignent les riverains lors des pics de pollution. Le Professeur Rochefort a fait remarquer que si les ingénieurs présents avaient des certitudes quant à la faible nocivité sur le long terme des émanations de l'usine, les médecins eux n'en ont aucune et savent que les délais sont toujours très longs (plusieurs dizaines d'années) avant que l'on s'aperçoive de l'impact réel sur les populations (exemple de l'amiante ou du tabac). Selon lui, cette constatation à elle seule justifie pleinement d'évoquer le principe de précaution.

La DDASS et la CIRE-DRASS ont communiqué, que suite à l'examen des nombreux témoignages spontanés des personnes exposées, ils ne contestent pas l'existence d'un impact court terme sur la santé des riverains mais qu'ils subornent leurs avis officiel à la lecture approfondie de l'étude sanitaire qu'ils n'ont reçue que très récemment. Le Secrétaire Général Mr Latron a demandé à être informé, en tant que représentant de l'état, si des risques sanitaires sont suspectés et demande aux institutions de santé qu'une réponse écrite (après l'examen attentif de tous les éléments) lui soit envoyée dès que possible.

Les résultats de l'étude d'impact ont ensuite été présentés par les représentants d'ASTEN en affirmant que les analyses démontraient clairement qu'il n'y avait aucun risque sanitaire long terme (irréversible) pour les riverains et que les rejets de polluants de l'usine étaient même d'un niveau plus faible que la pollution ambiante liée au trafic routier. A ce stade, la DRIRE, la Préfecture et la DDASS ont fait remarquer qu'ils avaient reçu l'étude très récemment et qu'ils donneraient leurs avis définitifs après avoir étudié les résultats plus en profondeur. Le maire du Crès s'est exprimé pour dire que, selon lui, les résultats de l'étude confirmait ce qu'il savait déjà, c'est à dire que la pollution de l'usine se résumait à une simple nuisance olfactive et qu'il n'y avait donc aucun risque pour la santé des habitants.

Le Collectif a alors pris la parole pour signaler que, grâce à une lecture détaillée de l'étude d'impact (transmise au collectif deux jours plus tôt), il avait découvert une grossière erreur de calcul au niveau des mesures des concentrations en polluants. Or, ces mesures sont fondamentales car elles sont utilisées en entrée d'une modélisation informatique (logiciel ARIA Impact) permettant de simuler la dispersion des fumées de l'usine dans l'environnement. Cette simulation permet d'obtenir des cartes théoriques de la concentration des polluants autour de l'usine. Ces cartes servent ensuite à évaluer les risques sanitaires sur la population. Les données initiales étant entachées d'une erreur significative, c'est l'ensemble de l'étude qui se trouve invalidée. Cette révélation a généré une certaine émotion chez les personnes présentes à la réunion et en particulier de la part des services de l'état et de l'exploitant qui apparemment n'avaient pas détecté cette grave erreur. Le SG (Mr Latron), surpris de cette révélation, a alors proposé que ce débat se poursuive entre spécialistes plus tard. Le chef ingénieur d'ASTEN a rapidement vérifié les dires du Collectif en reprenant les calculs incriminés et a du reconnaître que les données de concentration en HAP présentaient effectivement une erreur. Cette déclaration a permis d'officialiser la nullité de l'étude sanitaire 2009 et la nécessité de la reprendre à zéro en corrigeant les erreurs signalées par le Collectif.

Constatant l'ampleur du travail d'analyse fourni par le Collectif, Mr Latron a alors proposé que les riverains rédigent une contre-expertise à annexer à cette étude. Ce document sera versé au dossier ASTEN-SLPA archivé en Préfecture, avec charge pour l'exploitant de prendre en compte les diverses objections ou recommandations formulées et d'y répondre en faisant preuve de pédagogie et de rigueur. Mr Latron a demandé qu'une réunion avec la Préfecture, la DRIRE, la DDASS, le Collectif et l'exploitant se tienne, avant les nouvelles mesures prévues après l'installation de la tour de lavage des fumées, afin que tout le monde soit d'accord sur les paramètres à respecter. Il a aussi rappelé à l'exploitant qu'il était dans son intérêt de coopérer avec les représentants des riverains.

Enfin, la dernière partie de la réunion a permis de discuter de l'organisation prochaine (le 27/04) d'une campagne de surveillance de la pollution atmosphérique autour du site de l'usine.

COMPTE RENDU **PROVISoire** REUNION PREFECTURE DU 24/04/09

La DDASS et la CIRE-DRASS ont demandé aussi en fin de réunion et suite aux erreurs techniques développées, qu'on lui fasse parvenir les nouveaux éléments pour la prochaine enquête, (leurs avis sur ce dossier ne sera probablement donné qu'à la suite des prochaines mesures). Leurs avis écrit sera très important car le Préfet se reposera dessus pour prendre sa décision.

Le Collectif a également demandé que les Mercaptans (composés chimiques très odorants) et les fameux HHP type Thiophènes (il s'agit de composés chimiques proches des HAP qui pourraient être responsables des symptômes aigus affectant les riverains) soient mesurés à la source, au niveau du conduit des fumées des malaxeurs.

Commentaires hors Compte Rendu : En conclusion, le Collectif se félicite du déroulement de cette réunion et remercie les participants qui les ont soutenu et les organisateurs pour l'invitation et la confiance qui leur ont ainsi été accordés.